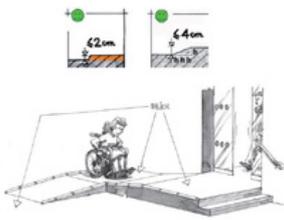


**Auto-diagnostic de conformité accessibilité**

1- Je réalise l'auto-diagnostic de mon établissement



**Entrée**

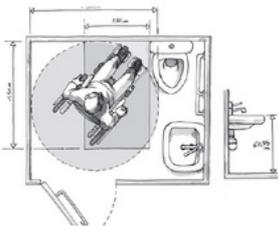
La marche de l'entrée est inférieure à 4 cm.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
> à 4 cm, l'entrée est équipée d'une rampe permanente ou d'une rampe amovible + sonnette d'appel située entre 0,90 m et 1,20 m.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
La porte d'entrée s'ouvre facilement et le passage utile est de 0,77 m minimum pour ERP existant. Si ERP neuf : passage utile de 83 cm. <i>Dimensions données pour ERP accueillant moins de 100 personnes.</i> Les portes vitrées sont visibles grâce à des stickers.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

**Accueil**

L'établissement dispose d'un comptoir accessible ou d'un dispositif de paiement à table.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Présence d'une aire de rotation devant le comptoir pour permettre à un fauteuil de faire demi-tour (diamètre 1,50 m).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>

**Circulation**

La largeur de circulation à l'intérieur de l'établissement est de 1,20 m minimum (entre 0,90 m et 1,20 m sur une faible longueur ou dans les allées secondaires).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les parties ouvertes au public ne présentent pas d'obstacles au cheminement, ni au sol, ni en hauteur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>



**Sanitaires**

Les sanitaires sont accessibles à une personne en fauteuil avec une aire de transfert de 0,80 m X 1,30 m, une barre d'appui et un lave-mains accessible. Aire de rotation intérieure (ou à défaut extérieure) de 1,50 m de diamètre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------	--------------------------	---	--------------------------

**Parking**

Si l'établissement dispose d'un parking privé, l'une des places est repérable, située si possible au plus près de l'entrée et le cheminement jusqu'à l'entrée est accessible avec une signalétique verticale et un marquage au sol.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
---	--------------------------	--------------------------	--	--------------------------

**Registre**

Accessibilité à jour (en pièce-jointe).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
---	--------------------------	--------------------------	--	--------------------------

OUI NON Autorisation de Travaux (AT)

Voir 2 (p.2)

Voir 3 (p.2)



2- Si l'une des cases "**NON**" est cochée, je réalise les travaux correspondants.

3- Si l'une des cases "**AT**" est cochée, je dépose mon dossier d'Autorisation de Travaux complet en 4 exemplaires (CERFA 13824\*04 + pièces complémentaires) à :

Service Environnement et Prévention des Risques  
Hôtel de Ville - Bd de la Résistance-et-de-la-Déportation  
49020 Angers

 [environnement@angersloiremetropole.fr](mailto:environnement@angersloiremetropole.fr)

 02 41 05 44 21

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

[angers.fr/services-demarches/demarches-pour-les-professionnels/ouvrir-ou-modifier-un-commerce/index.html](https://angers.fr/services-demarches/demarches-pour-les-professionnels/ouvrir-ou-modifier-un-commerce/index.html)